VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
11e SEANCE

39e période administrative 2024-2028

Année 2024-2025

Lundi 16 juin 2025, à 18h30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de M. Pierre-Yves Jeannin (PVL), président.

Sont présents 37 membres du Conseil général, y compris le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Zoé Bachmann (VPS/solidaritéS), Kim Biloni (SOC), Nolan Bongiovanni (Indépendant), Anne Bourquard Froidevaux (SOC), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Laurence Castillon (VPS/Les Vert-e-s), Frédéric Cognard (PLR), Jari Correvon (PLR), Cindy Da Costa Tavares (SOC), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Marie-Line Egger (SOC), Zully Faralli (SOC), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Sylvie Hofer-Carbonnier (PVL), Camille Hostettler (PLR), Ariane Huguenin (SOC), Gabriel Jeanneret (SOC), Pierre-Yves Jeannin (PVL), Aël Kistler (PVL), Philippe Loup (SOC), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Alexandre Morais (UDC), Loïc Muhlemann (SOC), Marine Mühlethaler (PLR), Valérie Nys (VPS/Les Vert-e-s), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Thomas Perret (VPS/POP), Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Marc Rémy (PLR), Pauline Schneider (SOC), Christophe Schwarb (PLR), Bastien Tenky (UDC), Marie-Jeanne Tschudi (SOC), Mario Vieira (PLR), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 3 suppléant-e-s du Conseil général : M. François Chédel (VPS/solidaritéS), Mme Olga Rak (PVL), Mme Isabelle Mellana Tschoumy (SOC).

Sont excusés 4 membres du Conseil général : M. Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS), Mme Sarah Pearson Perret (PVL),Mme Manuela Honegger Heller (SOC), Mme Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), présidente, Mme Nicole Baur (Les Vert-e-s), vice-présidente, M. Jonathan Gretillat (SOC), Mme Julie Courcier Delafontaine (SOC), Mme Johanna Lott Fischer (Les Vert-e-s).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 9e séance, du lundi 7 avril 2025, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 10e séance, du lundi 19 mai 2025, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin** mentionne :

1. Invitation – Fêtes de la Jeunesse 2025.

Communiqués de presse

- Du Service de la communication intitulé « NIFFF 2025 : NIFFF INVASION se répand dans la ville ».
- Du Service de la communication intitulé « Neuchâtel s'associe à la Déclaration de Genève et Lausanne sur Gaza ».
- Du Service de la communication intitulé « La Fête des voisin-e-s séduit toujours plus : inscriptions en hausse cette année encore ! »
- Du Service de la communication intitulé « Les lauréat-e-s des résidences artistiques de Bruxelles, Gênes et du Tessin désigné-e-s par la Ville de Neuchâtel ».
- Du Service de la communication intitulé « Une communication simple pour toutes et tous : la Ville installe des panneaux de langage assisté sur deux places de jeux ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

25-006
25-201 Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2024

B. Autres objets

25-602 Interpellation de M. Alexandre Morais (UDC) intitulée « Pour le respect des lois et de la transparence envers la Compagnie des Mousquetaires »

25-603 Interpellation de M. Nolan Bongiovanni (Indépendant) intitulée « Cybersécurité et protection des données : Etat des lieux et mesures en place »

25-605 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Une salle triple aux confins de l'Univers ? »

25-606 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Émoluments pour l'utilisation du domaine public : deux poids, deux mesures ? »

25-502 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Conditionner l'extension du parking du Port à un réaménagement exemplaire, qualitatif et tourné vers l'avenir »

25-607 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Ruines ou construction, le Conseil communal désire-t-il agir et comment »

Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, le 26 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,	Le chancelier,
Violaine Blétry-de Montmollin	Daniel Veuve

Propos présidentiels

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- J'ai le pénible devoir d'annoncer le décès de deux collègues socialistes et personnages bien connus de notre commune et de notre canton. Il s'agit de M. Jean-Pierre Ghelfi, qui a passé 12 ans dans nos murs, conseiller communal de 1972 à 1976 et conseiller général les 4 ans qui ont précédé et qui ont suivi.

Dans la même semaine, c'est M. Pierre Dubois, qui a aussi siégé 12 ans au Conseil général, qui s'en est allé.

Je transmets également mes pensées à leurs familles.

[*Ndlr : à la demande du président, l'assemblée se lève et observe un moment de silence*]

- Je vous signale que la séance de ce soir sera agrémentée d'une pause d'une vingtaine de minutes, aux alentours de 19h45, pour manger la collation préparée par notre nouvelle huissière de l'Hôtel de Ville, Mme Caroline Métais-Sobanski. [*Ndlr : le président lui demande de se placer devant l'assemblée pour être vue ; l'assemblée l'applaudit*] C'est donc elle qui veille maintenant sur les lieux et qui va nous cajoler.

Je vous informe aussi qu'il y a eu une discussion avec les chefs de groupe au sujet de l'éventuel traitement des objets du Conseil général ce soir. Suite à cette discussion, nous avons décidé de ne pas en traiter ce soir.

A l'issue de la séance – qui ne sera peut-être pas trop tardive – et pour ceux qui ont récupéré le sommeil en retard de Festi'neuch – même si, hélas, la fin est intervenue plus tôt que prévu – je vous invite à boire un verre à la terrasse du Bar du Lac, dans le port. Et pour ceux qui n'ont pas récupéré de Festi'neuch : tant mieux, c'est signe qu'ils ont bien fait la fête, ce qui est très bien aussi.

La Chancellerie me prie également de vous informer que certaines personnes ont manifesté de l'intérêt pour un sac aux couleurs de la Ville, qui a été entrevu lors de la sortie du Conseil général. Les personnes qui sont intéressées à obtenir un de ces sacs peuvent passer à la Chancellerie et en recevront un gratuitement. Il n'y aura toutefois pas de distribution systématique à tous les membres du Conseil général. Il faut vous déplacer à la Chancellerie.

Questions d'actualité déposées en application de l'art. 63 du règlement général, du 7 juin 2021

Du groupe PLR par M. Jari Correvon (déposée le 11 juin 2025) intitulée « Travaux publics : quelles mesures pour atténuer les impacts sur les commerçants ? »

Le 19 mai 2025, le Conseil général a largement refusé une motion populaire communale qui l'invitait à enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport, accompagné d'un projet d'arrêté instituant le dédommagement des commerçants affectés par des travaux publics ou par des entraves temporaires à la circulation dictées par l'Autorité communale. Lors du débat tenu en séance, le groupe PLR a souligné qu'il resterait attentif à ce que les travaux publics entrepris sur le territoire communal soient planifiés et coordonnés de manière à limiter autant que possible leurs impacts sur les commerçants.

Moins de dix jours après ce débat, la RTN relatait sur son site (https://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Region/20250528-La-gestion-des-travaux-de-Peseux-agace-les-commercants.html) le mécontentement de plusieurs commerçants de Peseux quant à la gestion des travaux publics en cours dans le village (Grand'Rue, place de la Fontaine et rue du Temple). Si les commerçants concernés comprennent la nécessité de ces travaux, ils se retrouvent néanmoins confrontés à une baisse de la clientèle et de leur chiffre d'affaires, une situation qui est difficilement tenable sur la durée. Certains d'entre eux estiment également ne pas être suffisamment écoutés par les autorités communales.

De manière plus générale, les travaux publics se multiplient durant la période estivale. Pour ce motif, et dans la mesure où cette situation impacte l'attractivité économique de notre commune, le groupe PLR soumet au Conseil communal la question suivante :

Quelles sont les mesures prises par le Conseil communal et ses services, lors de chaque chantier impactant une activité économique, pour en atténuer les conséquences, notamment sous l'angle de la planification et de la conduite des travaux et de la communication régulière aux personnes concernées ?

Du groupe socialiste par M. Philippe Loup (déposée le 11 juin 2025) intitulée « Travaux en ville, quelle planification entre Ville – Viteos – maîtres d'état ? »

Depuis deux ans, des travaux importants touchent la ville en de nombreux endroits. Il semblerait, selon nos observations et les échos des habitants, que la planification de ces travaux ne soit pas toujours au rendez-vous.

Ainsi en est-il, par exemple, du chantier du Crêt-Taconnet qui a rendu caduque la nouvelle organisation de la Place de l'Europe, ou la tranchée ouverte devant le portail du Palais DuPeyrou. Dans ce cas-là, des travaux de rénovation pour l'accès au Palais ont été effectués il n'y a pas deux ans. Depuis quelques semaines, une entreprise du lieu, sous la supervision de Viteos, a ouvert des tranchées exactement au même endroit, réduisant à néant une bonne partie des rénovations effectuées il y a peu.

Ces deux cas précis nous interpellent quant à la coordination entre la Ville et Viteos où, accessoirement, la commune est actionnaire à hauteur de 47 %.

Le groupe socialiste pose donc la question du degré de planification existant avec Viteos :

- sur quelle perspective temporelle cette planification est-elle élaborée ?
- des pénalités sont-elles infligées si une planification n'est pas respectée ?

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, relève que le Conseil communal fera une réponse groupée des deux questions, étant donné qu'elles traitent à peu près de la même thématique.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments (DTIB), répond :

- Comme me le souffle mon collègue de gauche : une réponse « GroupeÉ » pour parler de Viteos, il fallait quand même le faire... [Ndlr : rires de l'assemblée] Vivement l'été !

Merci de ces deux questions d'actualité concernant les travaux qui prennent place sur notre territoire communal, et surtout concernant l'impact que ceux-ci peuvent avoir sur la vie locale.

En effet, vous le savez, le printemps n'est pas seulement la saison de Festi'neuch ou des fleurs, mais aussi des chantiers, et je comprends que leur nombre interpelle.

Je tiens toutefois à souligner ici, avant d'entrer dans le détail des questions, que si les chantiers ne sont agréables ni pour la population ni pour les commerces, ils sont évidemment absolument nécessaires pour le fonctionnement de notre ville. Que ce soit en termes de réseaux, d'infrastructures, de chauffage à distance, d'aménagement d'espaces publics ou d'amélioration des conditions de mobilité, tous ces travaux sont essentiels pour garantir la qualité de vie des habitants, le développement

harmonieux de notre ville et la mise en application de plusieurs politiques voulues et votées par votre Conseil général.

Je peux donc vous assurer que les désagréments liés aux chantiers à court terme sont préférables à ceux qui seraient induits par un mauvais entretien de nos infrastructures et réseaux à moyen terme. Il s'agit là d'ailleurs d'une responsabilité communale essentielle.

Cela dit, nous comprenons très bien les problématiques que cela pose, notamment pour les commerçants et, bien évidemment, la Ville fait tout, avec ses partenaires, pour optimiser la gestion des chantiers et limiter ainsi leur impact négatif.

Permettez-moi de commencer par la question du groupe socialiste, qui recoupe d'ailleurs également certains éléments de la question du groupe PLR.

En effet, la bonne planification des travaux entre la Ville et les différents partenaires constitue un élément central pour limiter les nuisances liées aux chantiers.

De manière générale, la coordination des projets et des chantiers entre la Ville, Viteos, mais également Groupe E, Eli10, ello et Swisscom, se fait, à moyen et long termes, via une plateforme partagée d'*intentions de chantiers*.

Concernant les chantiers de l'année en cours, des séances régulières de planification de chantiers regroupant tous les intervenants sont organisées. Ainsi, aucun chantier n'est planifié sans que les partenaires n'en soient informés et qu'une mutualisation des travaux ne soit analysée.

La démarche est d'ailleurs expliquée de manière bien plus détaillée dans le rapport n° 24-004 concernant le programme 2024-2028 pour les travaux du domaine public, que vous pouvez consulter sur notre site internet pour plus de détails.

Concernant la collaboration spécifique entre la Ville et Viteos, une planification commune est réalisée sur 5 à 10 ans, avec une consolidation générale d'année en année. C'est d'ailleurs ce qui sert de base à la planification de nos investissements qui vous est présentée chaque année dans le cadre de nos budgets.

De plus, une base de données géoréférencée commune est mise en place, regroupant toutes les interventions actualisées au quotidien.

Enfin, Viteos participe aux séances mensuelles d'un *comité de coordination espaces publics* de la Ville, pour discuter de manière très concrète des opérations en cours, des problématiques éventuelles et des chantiers à venir.

La planification est donc bel et bien assurée à plusieurs niveaux, et je peux vous assurer qu'il s'agit d'une tâche complexe au vu de nombreux projets, portés à la fois par des acteurs privés et des acteurs publics.

Concernant l'exemple du Crêt-Taconnet et de la place de l'Europe, la nouvelle organisation de la circulation sur le plateau sud de la gare était en phase test pour une année, avec des aménagements provisoires. Ces aménagements n'ont d'ailleurs pas nécessité des travaux et des investissements importants. Le développement du CAD sur le Crêt-Taconnet s'inscrit ainsi dans la suite de cette phase test, et il est à noter que l'aménagement définitif du Crêt-Taconnet est en cours de finalisation d'ici cet été. La rue sera donc rouverte au trafic début juillet.

Par contre, les travaux continueront évidemment avec le CAD dès cet été sur l'avenue de la Gare et sur le plateau de la gare, selon une planification qui est en train d'être affinée, et dont la communication se fera aux différents acteurs concernés.

Concernant le secteur Orangerie/DuPeyrou, il est à relever que, lors des travaux d'aménagement du jardin DuPeyrou et de ses alentours, le réseau de développement du CAD n'était pas encore planifié dans ce secteur d'une manière si fine. La coordination n'était donc pas possible à ce moment-là, malheureusement.

Dans ce contexte, il est vrai qu'il n'était pas souhaitable, à l'époque, de bloquer certains travaux déjà planifiés, compte tenu de la vétusté de certains équipements souterrains, mais sans connaître encore la planification et le tracé du CAD.

Néanmoins, de manière plus générale, le CAD suit un rythme très soutenu depuis 2 ans maintenant, afin de répondre aux objectifs majeurs de nos autorités – également les autorités cantonales et fédérales – en termes de climat et d'énergie.

Certaines incohérences en apparence sont ainsi liées à la genèse du programme CAD et à son envergure. Pour rappel, cette stratégie énergétique de la Ville et ses mesures – dont le déploiement du CAD – répondant aux objectifs environnementaux ont été présentées seulement au printemps 2024.

Concernant la possibilité d'infliger des pénalités, cela serait peu utile au vu des éléments que je viens de mentionner et contre-productif au regard des synergies que nous créons avec nos partenaires, ainsi que peu viable d'un point de vue pratique.

Je relève encore ici que plusieurs projets en cours démontrent aujourd'hui la très bonne coordination et collaboration, comme, par exemple, à la rue Louis-Favre : à la première intention de développer le CAD dans cette rue est venu tout de suite et parallèlement le souci d'ajouter le renouvellement

des réseaux anciens, le développement du PGEE et le réaménagement des surfaces. Cette manière de faire a tout son sens, car il ne sera plus nécessaire d'intervenir sur cette rue pour une durée de 20 à 30 ans en tout cas, et la qualité de l'espace public sera dès lors largement améliorée.

Je peux ainsi vous confirmer que la suite des travaux pour le CAD se fera dans le même esprit que cette rue, en collaboration avec les partenaires, et dans un souci de mutualisation de nos différents travaux.

Concernant les différentes questions supplémentaires du groupe PLR, je relève tout d'abord que la meilleure manière de limiter les nuisances liées aux chantiers est effectivement d'en assurer une bonne planification et une bonne coordination. Toutes les mesures que je viens de décrire vont ainsi évidemment dans ce sens.

Je tiens ensuite à souligner que les travaux de réaménagement – comme celui du centre de Peseux – visent précisément à améliorer la qualité des espaces publics et à renforcer leur attractivité, ce qui, nous l'espérons, profitera aux commerçants.

Les exemples montrent que des espaces publics bien aménagés à proximité des commerces permettent de renforcer la fréquentation de ces secteurs et, nous l'espérons, d'augmenter, à terme, le nombre de clients potentiels. Il est d'ailleurs clair que l'une des meilleures cartes que la Ville a à jouer pour aider les commerçants – notamment face à la concurrence du commerce en ligne et des grands centres commerciaux – est de rendre le centre-ville et les quartiers de plus en plus attractifs. Ces éléments sont évidemment à mettre dans la balance quand on envisage les impacts négatifs à court terme liés aux chantiers, et il y en a eu, il est vrai, notamment à Peseux.

Comme je le disais, c'est d'ailleurs bien le cas pour cette place de la Fontaine à Peseux. Nous espérons que le futur espace mis à disposition de la population va augmenter la visibilité des commerces et leur attractivité, et notamment permettre une animation de la place plus soutenue.

Concernant des mesures directes en faveur des commerçants, vous l'avez entendu, la loi ne permet pas à la Ville de verser des dédommagements en cas de travaux d'intérêt général. Vous en avez déjà eu la preuve lors du débat sur la motion populaire, que vous avez refusée à la quasi-unanimité.

En revanche, la Ville essaie de promouvoir le commerce local via ses propres canaux de communication – dont le journal N+, notamment – tout en étant évidemment garante d'une égalité de traitement entre les différents commerces.

Par ailleurs, une attention particulière est consacrée à la communication dans les chantiers. Par exemple, pour un chantier comme celui de la place de la Fontaine, plusieurs *cafés-chantiers* sont organisés régulièrement, afin que les riverains et les commerçants puissent être entendus par le maître d'ouvrage et ses mandataires.

Ces cafés-chantiers – au nombre de quatre depuis le début de l'année – s'ajoutent à des séances d'information en début du processus, à la pose de panneaux lors de la mise à l'enquête publique, ainsi qu'à la diffusion constante de courriers, de courriels et de communiqués directement aux personnes et aux commerçants concernés.

J'espère que ces différents éléments ont permis de vous convaincre des efforts effectués par la Ville, ses services et ses différents partenaires pour planifier, coordonner et communiquer les chantiers de la manière la plus adéquate possible. En tous les cas, nous espérons que cette planification, qui ne cesse de s'améliorer, permettra de voir, dans les années à venir, des facilitations pour nos commerçants, mais aussi pour les habitants. En tout cas, nous y veillons et essayons, au quotidien, d'améliorer la situation lors de ces différents travaux.

25-006 – 25-201

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2024

Voir tirés à part des :

- 7 avril 2025 (rapport n° 25-006)
- 27 mai 2025 (rapport n° 25-201)

M. Camille Gonseth, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Commission financière concernant les comptes 2024. Celui-ci relate la teneur des discussions qui ont eu lieu en séances plénières et en sous-commissions. Je me contenterai ici d'en évoquer quelques points prégnants.

Le résultat total du compte de résultats de l'exercice 2024 affiche un excédent de charges de CHF 5'714'578.-. Quoique se situant en territoire négatif, ce résultat n'en demeure pas moins réjouissant, car il est en amélioration de 3,4 millions par rapport au budget 2024 et de 3,7 millions par rapport aux comptes 2023. Cette évolution s'explique par une croissance plus forte des revenus d'exploitation par rapport à celle des charges d'exploitation dans le contexte d'une conjoncture économique favorable.

Un élément, en particulier, ressort nettement, à l'instar de ce qui a pu être observé pour les autres communes du Canton : il s'agit de la forte hausse des recettes fiscales, et plus spécifiquement celle des recettes fiscales des personnes morales. *A contrario*, les revenus issus des impôts directs sur les personnes physiques n'ont pas connu la croissance escomptée,

malgré une population résidente sur notre territoire ayant largement franchi le cap symbolique des 45'000 personnes à fin 2024.

Ces différentes évolutions ont fortement interpellé les membres de la Commission financière. D'une part, les commissaires nourrissent des craintes sur les rentrées fiscales futures, en lien avec la situation conjoncturelle qui se détériore, d'autre part, ils s'interrogent sur la faible croissance du revenu imposable des personnes physiques. Partant du constat que les recettes de l'impôt direct sur les personnes physiques représentent presque deux tiers des revenus fiscaux totaux, il a été décidé qu'à l'avenir, ces recettes devaient être analysées et suivies attentivement.

Au chapitre des charges d'exploitation, la hausse constante des charges de transfert a été également thématisée par les commissaires. Autant la hausse des charges de personnel reflète le déploiement de nouvelles politiques publiques et découle, de ce fait, d'un choix politique opéré par nos autorités, autant la Commune n'a que peu de leviers pour influer sur l'évolution des charges de transfert. En 2024, les charges nettes de transfert se sont accrues par rapport aux comptes 2023 de 3,2 millions, du fait, par exemple, de l'école obligatoire, du pot commun des transports publics ou encore de la facture sociale.

Au niveau des transports publics, la commission s'est interrogée sur les coûts endossés directement par la Commune en plus des charges de transfert et des subventions qu'elle octroie pour encourager le report modal, notamment s'agissant de la ligne 121 qui assure la liaison entre le parking-relais du Nid-du-Crô et la place Pury. Elle est prête, le cas échéant, à soutenir le Conseil communal auprès du Canton dans une démarche visant à renégocier ces financements.

La bonne nouvelle au niveau des charges d'exploitation est venue des charges de biens et services, qui ont été de 2,4 % plus basses qu'au budget. Les efforts de l'administration pour rationaliser et optimiser ses processus continuent de porter leurs fruits en limitant la croissance de ces charges.

S'agissant du compte d'investissements, les dépenses brutes d'investissement du patrimoine administratif se montent à 52,4 millions de francs, ce qui représente plus de 80 % des dépenses budgétées. Il s'agit d'un montant record pour la Commune, qui atteste tout à la fois de son dynamisme, d'une planification roulante des investissements et d'une conjonction de projets arrivant en phase finale de réalisation.

Néanmoins, cette évolution réjouissante a aussi une face moins reluisante. Associés à un autofinancement de l'ordre de 1 million de francs plus faible que celui budgété, les investissements réalisés ont en effet créé

un fort besoin de liquidités qui n'a pu être satisfait que par un recours accru à l'emprunt. Sur une dette en hausse de plus de 60 millions, le tableau des flux de trésorerie montre que ce sont 44,6 millions qui ont servi à financer les investissements du patrimoine administratif.

Par ailleurs, la différence entre la hausse de la dette et les besoins de trésorerie pour financer les investissements a fait naître, chez certains commissaires, la crainte que la Commune s'endette pour fonctionner. Cette éventualité a pu être écartée, le tableau des flux de trésorerie montrant en effet que 3,3 millions ont servi à compenser un manque de liquidités à la suite d'une hausse des créances, principalement fiscales, tandis que les 12,7 millions restants ont permis de créer un « matelas de cash » en prévision du règlement de grosses factures arrivant à échéance au début de l'exercice 2025. Pour les plus sceptiques des commissaires, un autofinancement « retraité » positif à hauteur de 1,8 million de francs a fini de les convaincre que la Commune ne s'endettait pas pour fonctionner.

Il n'en demeure pas moins que le niveau et l'évolution de la dette ont suscité un vif débat au sein de la Commission financière. Etant donné les investissements conséquents à venir, la gestion de la dette prendra une dimension encore plus importante ces prochaines années. La question de la structuration de la dette est essentielle, afin de rendre prévisible et de lisser le « service de la dette ». Mais il ressort également des discussions qu'une réflexion approfondie devra être menée au sein de la Commission financière sur le niveau de dette acceptable à l'aune des bonnes pratiques en la matière.

En ce qui concerne la gestion, la Commission financière a été unanimement impressionnée par le professionnalisme, les compétences et le dévouement des collaboratrices et collaborateurs rencontrés lors des travaux des sous-commissions. Elle tient vivement à remercier les cadres et l'ensemble des employé-e-s de la Commune pour la qualité du travail effectué et l'énergie déployée au service de notre collectivité et de ses habitant-e-s. Outre les changements organisationnels liés à la nouvelle législature, rappelons que l'administration a été très sollicitée en 2024, en lien avec le dynamisme affiché par notre commune et les importants investissements réalisés.

En résumé, les commissaires se sont montrés satisfaits de la gestion et des comptes de l'exercice 2024, et ont partagé, dans les grandes lignes, la lecture de ces derniers effectuée par le Conseil communal. Formellement, la Commission financière a préavisé positivement à l'unanimité l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville pour l'exercice 2024. Elle vous recommande donc d'accepter les rapports concernant les comptes, les investissements et la gestion 2024, ainsi que l'arrêté y relatif.

Il doit toutefois être redit ici que des nuances dans l'interprétation des comptes, ainsi que diverses inquiétudes sur l'équilibre financier de la Commune ont été exprimées par plusieurs commissaires, en particulier en lien avec la situation conjoncturelle, la croissance des charges de transfert et l'évolution de la dette.

M. Jari Correvon, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- C'est avec intérêt que le groupe PLR a pris connaissance des rapports concernant la gestion et les comptes 2024, ainsi que de celui de la Commission financière.

En premier lieu, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Conseil communal et à son administration, en particulier au Service des finances, pour la très grande qualité et la lisibilité des comptes de l'année dernière.

Par ailleurs, le fait que ces documents nous aient été transmis dans des délais adéquats nous a également permis d'avoir suffisamment de temps pour les analyser en profondeur, ce qui n'a pas toujours été le cas lors des précédents exercices.

Ces deux éléments ont ainsi grandement facilité le travail de notre Conseil, en particulier celui des membres de la Commission financière. Cela mérite donc d'être salué et pleinement reconnu.

Nous nous prononçons ce soir sur un exercice comptable qui, comme vous le savez, a connu une période de transition politique avec une nouvelle composition de l'Exécutif depuis le mois de juin de l'année dernière, marquée par l'arrivée de trois nouveaux membres et un nouvel équilibre politique.

Dans ce contexte de renouvellement de nos autorités, le groupe PLR salue la volonté intacte du Conseil communal de poursuivre les efforts de consolidation financière qui ont été menés lors de la précédente législature, notamment à travers la mise en place de nouveaux processus de pilotage financier et le développement du programme de réforme et de modernisation de l'administration, plus connu sous le nom de REMO. Nous sommes convaincus que ces efforts doivent être poursuivis avec d'autant plus de rigueur au vu de l'environnement économique global qui devient plus incertain et volatil.

Avant de poursuivre, j'aimerais poser une première question au sujet du programme REMO, dont je viens de faire référence :

- Le Conseil communal peut-il confirmer au Conseil général que le processus REMO est toujours en cours et que des résultats concrets seront prochainement présentés à la Commission financière ?

J'en viens maintenant à quelques remarques générales sur les résultats comptables de 2024, en précisant d'emblée que le groupe PLR posera relativement peu de questions sur les comptes proprement dits à la suite de la discussion sur l'entrée en matière.

Nous avons en effet privilégié l'examen de questions générales et fondamentales, en renonçant ainsi volontairement à une analyse détaillée des dicastères qui masque la vue d'ensemble.

Dans ce contexte, nous notons avec soulagement qu'avec un déficit de 5,7 millions de francs, le compte de résultats est meilleur que les 9,1 millions anticipés au budget 2024, et cela sans avoir dû puiser dans la réserve conjoncturelle de 6 millions qui était initialement budgétée.

Il est également réjouissant de constater que les revenus d'exploitation ont augmenté de 4 % au-delà des prévisions, notamment grâce à des recettes fiscales en hausse, ce qui témoigne d'un contexte économique encore relativement favorable en 2024.

Avec un taux de réalisation de plus de 80 %, le groupe PLR salue encore l'excellent travail mené par le Conseil communal et son administration pour les investissements qui ont été entrepris l'année dernière dans notre commune.

Des projets d'envergure ont ainsi pu être poursuivis ou menés à bien, à l'instar de la rénovation et de l'extension du collège des Parcs, de l'assainissement de la station d'épuration, ou encore du premier secteur des Jeunes-Rives.

Néanmoins, au-delà de ces différents éléments positifs que je viens de relever, plusieurs développements identifiés dans les rapports sur les comptes et la gestion 2024 sont sources d'inquiétudes importantes pour le groupe PLR, et méritent que nous nous y attardions avec une attention particulière. C'est pourquoi l'optimisme affiché par le Conseil communal lors de la conférence de presse de présentation des comptes 2024 nous a pour le moins quelque peu surpris.

J'aimerais faire ici une petite comparaison qui permet d'illustrer à titre symbolique mon propos : à l'heure actuelle, la Ville de Neuchâtel est la seule commune du canton à avoir communiqué des chiffres rouges pour 2024.

Laissez-moi citer les résultats de quelques-unes des plus grandes communes du canton :

- La Chaux-de-Fonds : + 2,9 millions
- Le Locle : + 1,5 million
- Val-de-Ruz : + 1,9 million

- Val-de-Travers : + 1,3 million
- Laténa : + 3,4 millions

Avec ses 5,7 millions de déficit, la Ville de Neuchâtel fait pâle figure dans le paysage cantonal. Les questions suivantes se posent :

- si notre Commune ne parvient pas à réaliser un bénéfice en situation de bonne conjoncture économique, le sera-t-elle un jour capable ?
- cette situation ne traduit-elle pas la présence d'un déficit structurel empêchant durablement notre Ville de retrouver des résultats positifs ?

Pour le groupe PLR, les préoccupations majeures se concentrent autour de trois domaines essentiels :

- les recettes fiscales,
- l'évolution de la dette,
- l'autofinancement.

Recettes fiscales

Comme je l'ai rapidement évoqué précédemment, nous saluons la bonne performance globale des recettes fiscales. Cependant, cette hausse provient avant tout des impôts directs sur les personnes morales, supérieurs de 11 % par rapport aux prévisions budgétaires.

Notre inquiétude ne réside évidemment pas dans le fait que les recettes de l'imposition des entreprises soient meilleures que prévu, mais dans le fait qu'une poignée de multinationales étrangères ont un impact non négligeable sur le volume de ces recettes. Cette dépendance relative constitue un facteur de risque pour la Ville.

A chaque fois que cela est possible, nous devons nous donner les moyens d'atténuer ce risque à l'aide des instruments de politiques publiques à notre disposition, principalement en renforçant l'attractivité économique de la commune. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que nous gagnerons en résilience, en diversifiant davantage les sources de recettes fiscales.

Il s'agit également de relever que l'écrêtage des revenus des personnes morales a eu un effet positif de 1 million de francs sur les comptes de la Ville, effet qui ne pourrait être compté pour acquis à chaque exercice.

Mais ce qui nous interpelle davantage, ce sont les recettes fiscales provenant de l'impôt direct sur les personnes physiques. Leur progression est restée nettement inférieure aux prévisions, malgré l'augmentation de notre population avec l'arrivée de 421 nouveaux habitants. Cela représente 3,1 millions de francs de recettes en moins par rapport aux projections budgétaires.

La piste d'explication privilégiée par le Conseil communal est que la croissance économique n'a pas su profiter à toute la population, et que celle-ci continue de subir la hausse des coûts de la vie survenue ces deux dernières années.

Pour le groupe PLR, d'autres facteurs pourraient également expliquer cette situation :

- Le départ de contribuables dont la capacité contributive est plus élevée que la moyenne.
- L'arrivée proportionnellement plus importante de nouveaux résidents dont le potentiel fiscal est moins élevé que la moyenne.

Dans tous les cas, force est de constater que la croissance du nombre d'habitants ne se traduit pas nécessairement par une augmentation proportionnelle des revenus fiscaux provenant de l'imposition des personnes physiques.

Le groupe PLR considère ainsi qu'une analyse plus fine est nécessaire, car cette évolution pose la question du lien entre politique du logement et stratégie fiscale.

Lorsque la majorité du Conseil général semble être favorable à des taux de logements d'utilité publique – les LUP – supérieurs à 25 %, voire 30 % pour toutes les nouvelles constructions d'immeubles, il faudra se demander si ce niveau est adéquat avec le spectre des politiques publiques ambitieuses que l'on souhaite poursuivre et élargir à l'avenir. Si les recettes continuent de stagner, voire de baisser, des choix politiques difficiles devront être faits.

Pour le PLR, cette discussion est d'abord stratégique et s'inscrit dans le cadre du futur plan d'aménagement local – le PAL – sur lequel nous serons amenés à nous prononcer en 2026-2027.

Dans tous les cas, et comme le demande la Commission financière, il appartiendra au Conseil communal d'effectuer un suivi précis de la structure fiscale de la population et de l'évolution des principaux postes fiscaux.

En 2023 et 2024, il faut encore garder à l'esprit que la situation économique a été globalement favorable. Le premier semestre 2025 montre déjà que la conjoncture se détériore, et les perspectives pour 2026 ne devraient guère être plus réjouissantes :

- Instabilité internationale marquée par des tensions géopolitiques croissantes qui pèsent sur les marchés mondiaux, avec un impact direct sur une économie aussi ouverte que celle de la Suisse.

- Nouvelle administration américaine menant une guerre commerciale contre ses principaux partenaires économiques, dans laquelle la Suisse se retrouve en première ligne.

  Il convient ici de rappeler encore que les Etats-Unis sont le premier marché d'exportation de la Suisse, et que la dépendance du canton de Neuchâtel à leur égard est particulièrement marquée : 37 % des exportations du canton étaient destinées aux Etats-Unis en 2024.

- Un essoufflement industriel de l'Allemagne, deuxième marché pour les exportations suisses, et, plus généralement, ralentissement économique dans l'Union européenne.

Ce climat d'incertitude péjore la planification des entreprises. Dans une telle situation, elles redoublent de prudence avant de prendre des décisions pour poursuivre le développement de leurs affaires.

Cette incertitude pèse également sur le franc suisse, valeur refuge qui s'est renchérie face au dollar et, dans une moindre mesure, face à l'euro, depuis le début de l'année. Cela affecte d'autant plus la compétitivité de nos entreprises dont les produits et services se renchérissent à l'exportation. Il faut rappeler que le canton de Neuchâtel dispose de la troisième économie la plus exportatrice de Suisse par habitant.

Ces développements doivent nous préoccuper, car ils auront un impact sur les recettes fiscales et l'emploi. D'ailleurs, le taux de chômage a déjà augmenté, passant de 3,3 % à 4,4 % entre avril 2024 et avril 2025. De plus en plus d'entreprises dans l'Arc jurassien ont recours à l'instrument de la réduction de l'horaire de travail – la RHT – signe que l'économie régionale est en train de s'essouffler.

Il faudra bien garder ces éléments en tête au moment où nous nous prononcerons sur le budget 2026, au mois de novembre prochain. Il y a en effet un risque que nos revenus d'exploitation diminuent, tandis que nos charges continuent d'augmenter.

Nous risquons donc de nous diriger vers une situation où la Ville va devoir emprunter pour fonctionner, ce qui constituerait une ligne rouge très claire à ne pas franchir pour le PLR. Si nous devions en arriver là, il serait indispensable de faire des choix politiques parmi les prestations et les investissements que nous souhaitons maintenir. Il va sans dire qu'une augmentation des impôts dans un contexte économique qui se détériore n'est certainement pas une option pour notre groupe, d'autant plus que notre Ville et notre Canton sont déjà à la traîne en comparaison intercantonale.

Comme le mentionne le Conseil communal en page 1 de son rapport sur les comptes, la priorité est de mettre nos charges et nos recettes en

adéquation pour améliorer le compte de résultats et le résultat opérationnel, tout en poursuivant le travail sur les missions et prestations que notre collectivité doit, veut et peut assumer.

Devoir, vouloir et pouvoir. Le groupe PLR espère évidemment que nous pourrons concilier les trois. En revanche, si l'ampleur et l'ambition de nos politiques publiques venaient à dépasser les moyens dont nous disposons pour les financer, nous serons contraints de procéder à des arbitrages.

Dette

L'évolution de la dette de la Commune durant le dernier exercice constitue un autre motif de préoccupation : plus de 60 millions de francs d'augmentation entre 2023 et 2024. L'explication fournie par le Conseil communal à la Commission financière est limpide, puisqu'il s'agit essentiellement d'effets de flux de trésorerie.

Si vous me permettez d'utiliser les termes du chef du Dicastère des finances de façon succincte, il s'agit d'une photographie comptable au 31 décembre 2024 à minuit, qui ne reflète pas correctement le niveau d'endettement de la commune.

Si intellectuellement nous suivons tout à fait ce raisonnement, force est néanmoins de constater qu'il s'agit d'une photographie comptable qui ne cesse de prendre l'ascenseur d'année en année, si l'on regarde de près l'évolution de la dette au cours des cinq derniers exercices :

- 415 millions en 2020
- 503 millions en 2021
- 532 millions en 2022
- 574 millions en 2023
- 636 millions en 2024

A ce rythme, la dette pourrait dépasser le milliard de francs d'ici 2035, une perspective inacceptable pour notre groupe. En deux ans seulement, la dette nette par habitant a augmenté de plus de CHF 1'000.-, pour passer de CHF 3'800.- à près de CHF 5'000.-. Cette dynamique n'est pas tenable sur la durée. A terme, elle menace les conditions d'emprunt de la Ville, avec des taux d'intérêt plus élevés à supporter, et donc des hausses de charges financières à la clé.

Comme le groupe PLR l'a déjà souligné lors du débat sur les comptes l'année dernière, la dette a un coût. Ce coût pénalise notre autofinancement et, par ricochet, notre capacité d'investissement et nos prestations. Entre 2022 et 2024, le service de la dette a presque doublé, passant de 3,2 à 6,2 millions de francs. Plus la dette augmente, plus le service de la dette s'accroît. Chaque franc qui doit être dépensé pour

payer les intérêts de cet endettement – sans même contribuer à sa diminution – ne peut être utilisé pour financer les prestations de nos collectivités publiques.

C'est bien la raison pour laquelle le groupe PLR attache tant d'importance à l'autofinancement, ce qui me permet de passer à notre troisième préoccupation majeure à la lecture des comptes 2024.

Avant cela, le groupe PLR pose la question suivante au Conseil communal : l'Exécutif prévoit-il d'augmenter les impôts pour stabiliser le niveau de la dette ?

Autofinancement

L'autofinancement est l'outil essentiel pour préserver notre capacité à investir sans creuser la dette. Je le rappelle, notre règlement communal sur les finances exige que l'on atteigne un taux d'autofinancement de 70 % à l'horizon 2033.

Pour le groupe PLR, l'autofinancement est un instrument de gestion de la dette qui doit être utilisé comme mécanisme indérogeable de frein à l'endettement. Si nous voulons consolider les finances communales à long terme, nous devons en effet être en mesure de financer une majeure partie de nos investissements sans recourir à l'emprunt.

En 2024, le degré d'autofinancement recalculé pour être comparable à celui du budget n'atteint que 4,4 %, un niveau clairement insatisfaisant, malgré une conjoncture pourtant encore favorable. Atteindre nos objectifs nécessitera donc des choix courageux et une planification rigoureuse des investissements. Les investissements à venir sont conséquents, en particulier ceux prévus en 2026 et 2027, avec des montants respectifs planifiés à 99,5 millions et 70,8 millions.

Notre règlement communal sur les finances autorise un maximum de 50 millions de francs d'investissements nets par année, et le groupe PLR veillera au grain pour que ce seuil ne soit pas dépassé. Une priorisation des projets sera nécessaire, et ceux qui ne sont pas prioritaires devront être reportés à plus tard.

Notre Exécutif a peut-être une appréciation différente à ce sujet, ce qui m'amène à lui poser la question suivante : le Conseil communal entend-il, à l'avenir, déroger au règlement communal sur les finances pour ne pas bloquer certains projets en cours et ne pas retarder sa politique d'investissement ?

J'en viens à la conclusion. La gestion des finances communales ne saurait se satisfaire d'un simple équilibre apparent. Ce qui compte à nos yeux, ce sont les tendances structurelles sous-jacentes, et celles-ci sont préoccupantes.

Les recettes fiscales, bien que globalement en hausse, relèvent d'une certaine dépendance à quelques multinationales étrangères. Parallèlement, la stagnation des recettes fiscales issues de l'imposition des personnes physiques doit nous alerter sur notre attractivité fiscale et résidentielle.

Le départ ou la non-arrivée d'habitants disposant d'une capacité contributive importante pourraient entraîner des conséquences structurelles non négligeables à moyen terme. Ce phénomène, s'il se confirme, est incompatible avec un maintien durable du niveau actuel des prestations, en gardant en tête que nous avons peu d'emprise sur les charges de transfert qui sont en constante augmentation, et qui occupent une place importante dans nos dépenses.

La forte progression de la dette, année après année, grève nos marges de manœuvre futures. Elle entraîne une hausse continue des charges d'intérêts passifs, qui dépassent désormais les 6 millions de francs par année. Ces montants échappent à tout arbitrage politique. Ils deviennent une contrainte imposée, rigide, pesant sur les générations futures.

Le niveau très bas de l'autofinancement est incompatible avec une politique d'investissement ambitieuse.

Notre propos n'est pas alarmiste, mais fondé sur une lecture lucide et responsable des chiffres qui nous sont présentés. Le groupe PLR sera dorénavant plus ferme : nous attendons des signaux clairs d'un redressement durable dès le budget 2026, qui constituera un exercice d'ores et déjà identifié comme difficile financièrement et déterminant pour l'avenir de notre commune.

M. Loïc Muhlemann, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- J'essaierai d'être plus bref et efficient. Peut-être pas aussi efficient que notre administration, mais essayons…

Voici venu le temps du beau temps, de malheureux orages et… des comptes. Et disons-le d'emblée, cet exercice 2024 est satisfaisant aux yeux du groupe socialiste. Tout n'est certes pas rose, et les défis qui attendent notre Commune sont complexes. Néanmoins, le résultat financier est encourageant et la gestion visiblement saine.

Avant d'entrer dans des considérations plus détaillées, permettez-moi de remercier, au nom du groupe socialiste, le Conseil communal, les services et la Commission financière pour la lisibilité des comptes et des différents rapports. D'ores et déjà merci également à l'ensemble du personnel communal, qui, derrière les chiffres dont nous discutons ce soir, s'engage au quotidien pour que nos services fonctionnent, que nos projets avancent et que Neuchâtel soit une ville où il fait bon vivre.

En détail, à présent. Quand bien même il reste un excédent de charges, le résultat est meilleur que le budget 2024 et que les comptes 2023. Par ailleurs, il n'est pas amélioré par un prélèvement à la réserve conjoncturelle, laquelle est pourtant bien dotée. Les divers indicateurs financiers sont dans les clous, et le nouvellement nommé autofinancement « retraité » est positif. Il est certes légèrement inférieur à nos objectifs à moyen terme selon le règlement communal sur les finances, mais nous avons la preuve que la Ville ne s'endette pas pour fonctionner.

L'endettement, l'accroissement de la dette, n'est imputable qu'au haut niveau d'investissements. Et c'est précisément sur ce chapitre des investissements que le groupe socialiste souhaite insister avec opiniâtreté. Le taux de réalisation record est à saluer. Dès à présent, il s'agira de le maintenir, voire encore de l'améliorer. L'introduction d'un écart statistique spécifique dans le budget de cette année se justifie pleinement à cet égard.

Les investissements sont la pierre angulaire du futur de notre commune, un acte de construction pour l'avenir. Il est de notre devoir de préparer la ville de demain, en concrétisant rapidement les avancées égalitaires de MAÉ, la transformation énergétique des bâtiments, la réalisation de la ville-éponge, la diminution raisonnable des nuisances routières, sans oublier, bien sûr, le développement de nos infrastructures sportives et culturelles. Ne pas le faire par crainte de s'endetter compromettrait fondamentalement l'attractivité de notre cité. Se passer d'une dette vertueuse et faiseuse d'avenir serait aller à rebours des défis sociétaux, environnementaux et économiques que notre mandat nous incombe d'emmancher.

En outre, le groupe socialiste déplore l'évolution contrastée des recettes des impôts des personnes physiques et morales, qui dénote, encore une fois, que la santé économique de notre région ne profite pas à l'ensemble de la population. Il s'inquiète également des difficultés récurrentes de recrutement de l'administration à certains postes hautement techniques, ou encore de l'absence continue de maîtrise communale des charges de transfert, comme la facture sociale ou la contribution au pot commun des transports publics. Ce dernier point, entre autres, fera l'objet d'une demande d'éclaircissement des membres du groupe socialiste lors de l'examen de détail.

En conclusion, le groupe socialiste prend acte – avec un optimisme certes mesuré, mais avec optimisme – de ces comptes 2024 et acceptera à l'unanimité l'entrée en matière et l'arrêté. Ceux-ci témoignent d'une gestion globalement saine, avec des points de vigilance à maintenir. Il reste convaincu que l'amélioration durable de la qualité de vie passe par

une vision stratégique claire, des choix budgétaires ambitieux en matière d'investissements et un engagement constant pour une gestion toujours plus efficiente de notre ville au service de sa population dans son entier.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Au-delà du résultat comptable, il y a toujours plusieurs façons de lire les comptes, et cela même si nous saluons leur présentation tout à fait claire. Il y a celle du Conseil communal, selon lequel, je cite : « Le processus […] visant à aboutir à un équilibre durable de nos finances communales se poursuit […] ».

Cette affirmation constitue la première phrase du rapport sur la gestion et les comptes, après l'annonce d'un excédent de charges s'élevant à 5,7 millions de francs en 2024, soit un meilleur résultat que les 9 millions de déficit prévus au budget.

Il est logique que le Conseil communal relève, dans la conclusion de son rapport, sa satisfaction sur la gestion des finances communales, qui s'inscrit effectivement dans la poursuite des objectifs fixés par le plan d'assainissement des finances. Et il est vrai qu'il y a des aspects positifs, à l'image de l'importance des investissements consentis et réalisés l'année dernière, dépenses utiles à notre ville et qui ont soutenu l'économie, tout en améliorant la qualité de vie de la population.

Pour notre groupe, c'est aussi l'occasion de remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration qui oeuvrent à ces projets et, de manière plus générale, qui oeuvrent au service de la population par des prestations de qualité. D'ailleurs, nous relevons aussi, dans les différents projets menés, une augmentation des prestations en interne, que nous souhaitons saluer.

Nous n'ignorons pas non plus que le Conseil communal ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre sur la hausse constante des charges de transfert, tout en espérant qu'il fait pression le plus possible sur les autorités cantonales pour que ces charges ne deviennent tout simplement pas insupportables.

Au-delà de ces éléments, le groupe vert'libéral se montre moins positif, ou plus inquiet, que le Conseil communal, ce qui ne l'empêchera pas d'approuver les comptes 2024 dans la mesure où ils ne sont pas contestables en eux-mêmes.

Ce qui nous inquiète, ce sont différents indicateurs sur lesquels le Conseil communal ne s'étend pas vraiment dans la présentation des comptes. Si l'on peut se réjouir que le déficit soit moins important que prévu, les chiffres sont rouges et les indicateurs financiers sont loin d'être

enthousiasmants. Il faut aussi évoquer la dette qui augmente et, avec elle, la charge des intérêts passifs.

Autre point d'inquiétude, comment ne pas observer que le Conseil communal, dans son rapport, semble ne pas s'interroger plus que cela sur le paradoxe suivant : alors que la population a augmenté de près de 500 habitants en 2024, les recettes fiscales des personnes physiques ont enregistré une baisse de 3,4 millions par rapport aux projections budgétaires. Cela alors que l'impôt des personnes physiques, au niveau cantonal, a augmenté considérablement en 2024.

Notre groupe est conscient que cette situation peut s'expliquer par différents facteurs, notamment par le niveau de revenu imposable, voire des charges déductibles supplémentaires, une baisse de fortune ou d'autres éléments. A cet égard, une analyse nous semble nécessaire, car cette situation peut avoir de quoi nous inquiéter au vu des prestations de qualité et les projets que la Ville offre, mais qui ont un coût.

Les Vert'libéraux saluent ces prestations de qualité et le dynamisme de la Ville. Néanmoins – sans parler des incertitudes conjoncturelles qui pourraient aussi avoir des effets sur les revenus fiscaux des personnes morales – comment allons-nous assurer le financement des prestations et des beaux projets encore à développer pour la commune si l'augmentation du nombre d'habitants ne débouche pas sur une augmentation des recettes fiscales ?

Toutefois, je le redis, notre groupe acceptera les comptes 2024, sans vraiment sauter de joie juste parce que le déficit est moins important que prévu.

M. Flavio Principi, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol s'est penché également avec intérêt sur les comptes 2024 de la Ville de Neuchâtel, qui traduisent une gestion rigoureuse et responsable, tout en permettant le maintien – et même le développement – des prestations publiques essentielles.

Nous souhaitons tout d'abord – comme l'ensemble des groupes ici présents – remercier sincèrement les services communaux et le Conseil communal pour leur travail de qualité, leur disponibilité en commission et sous-commissions, ainsi que pour la grande clarté des rapports présentés. Nous tenons aussi, en particulier, à souligner et saluer le travail du nouveau chef du Service des finances – présent ici ce soir – qui a déjà démontré ses qualités à communiquer ses vues stratégiques et son souci d'améliorer des facteurs d'ajustements. Nous parlons, par exemple, de l'écart statistique, dont nous avions déjà parlé au dernier budget.

Les résultats de l'exercice 2024 sont encourageants : le déficit est contenu, inférieur à celui budgeté, sans prélèvement à la réserve conjoncturelle. De plus, une part record des investissements prévus au budget ont effectivement été réalisés. Cela démontre une capacité de pilotage efficace, dans une période de transition marquée par d'importants choix en termes d'investissements et de politiques publiques.

Au-delà des chiffres, ce sont surtout des réalisations concrètes et les ambitions politiques que traduisent ces comptes que nous voulons saluer et souligner. En effet, derrière les lignes comptables et les effectifs de l'administration se cachent des prestations publiques au service de la qualité de vie des habitants et habitantes de notre commune, en lien direct avec notre vision d'une ville durable, inclusive et résiliente face aux bouleversements climatiques et sociétaux qui nous guettent.

Le projet MAÉ en est une illustration très concrète. Il a permis de renforcer significativement l'accueil parascolaire dans les zones où il a été déployé, avec 8,5 EPT créés dans ce cadre. C'est un engagement social fort, mais aussi un facteur d'attractivité indéniable pour notre ville. Nous nous réjouissons de prendre connaissance du bilan qui pourra en être tiré et, s'il est positif, osons espérer un soutien financier pérenne de la part du Canton au-delà de la période test.

Le développement de ces prestations s'est fait en parallèle d'efforts importants et constants de l'ensemble des services pour maîtriser les charges de biens et services. Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il s'accompagne d'un travail de fond sur la réorganisation des services, notamment entre les dicastères, dans une logique de meilleure efficience et de transversalité. Ces prestations concrètes, utiles, sont le socle de l'action publique. Mais le devoir de toute collectivité est également de penser et préparer l'avenir.

La hausse de la dette, de 62 millions, peut légitimement susciter des interrogations au premier regard. Ces craintes seraient partagées par notre groupe si la Ville s'endettait pour financer son fonctionnement. Or, la démonstration nous a été faite en commission, et cela a été rappelé par le rapporteur de la Commission financière : ce n'est pas le cas.

Cette augmentation s'explique, d'une part, par des besoins de trésorerie anticipés – liés notamment au décalage entre certaines dépenses et l'arrivée de recettes fiscales – mais surtout, elle est le fruit de choix d'investissements assumés : collège des Parcs rénové, STEP modernisée, assainissement énergétique indispensable du patrimoine bâti, réaménagement des Jeunes-Rives unanimement salué, mais aussi, tout bientôt – plutôt pour cette année et la suite – une offre culturelle enthousiasmante dans un Collège latin restructuré. Nous ne nous endettons pas, nous investissons dans l'avenir.

Ne pas réaliser ces investissements, ce serait contracter d'autres formes de dettes, moins visibles dans un bilan comptable, mais autrement plus lourdes à porter : une dette sociale, si nous ne veillions pas à maintenir une offre d'appartements assainis et abordables pour une frange de la population toujours plus précarisée, et une dette écologique, si nous renoncions à adapter notre ville au climat de demain, à désimperméabiliser les sols, à lutter contre les îlots de chaleur ou à protéger notre biodiversité.

A cela s'ajouterait une dette infrastructurelle, tout aussi réelle : les réseaux d'eau, d'énergie, ou encore les bâtiments communaux doivent être entretenus, modernisés, et parfois totalement repensés. Le déploiement du chauffage à distance, par exemple, est une réponse concrète, à la fois à l'urgence climatique et à la nécessité de sortir des énergies fossiles. Ne pas investir aujourd'hui dans ces réseaux, c'est transférer aux générations futures le coût d'infrastructures vieillissantes, inefficaces, voire obsolètes. L'inaction aurait un prix, et ce prix serait payé plus tard et serait bien plus onéreux.

Il est aussi essentiel de rappeler que ces investissements ne sont pas des pertes. Ils augmentent la valeur de notre patrimoine au bilan et renforcent fortement l'attractivité de la ville, influençant dès lors de manière indirecte nos recettes fiscales futures.

Si notre groupe restera attentif à l'évolution des charges d'intérêts et à leur impact sur nos finances, il sera tout aussi vigilant à ce que la maîtrise de la dette financière ne se fasse pas au prix d'un transfert vers d'autres formes de dettes qui pèseront également sur les générations futures.

En choisissant d'investir aujourd'hui, tout en maintenant des prestations publiques fortes, nous faisons le choix de la responsabilité, de l'équité intergénérationnelle et de la cohérence avec les engagements écologiques et sociaux votés également au sein de notre Conseil.

Si ces investissements posent des bases solides pour l'avenir, ils doivent aussi s'inscrire dans une lecture lucide du contexte actuel, dont les causes dépassent largement le périmètre communal.

L'année 2024 s'est inscrite dans une conjoncture relativement stable. Mais les premiers signaux d'un durcissement du contexte économique et social se font sentir. Ralentissement économique, tensions géopolitiques croissantes, coûts de la santé, augmentation marquée de certaines charges de transfert : la Ville et sa population sont directement impactées, sans toujours disposer de l'entier des leviers à disposition.

Ces tendances se traduisent concrètement dans les comptes, notamment par la hausse de la facture sociale – principalement liée aux subsides

LAMal – ou encore par l'augmentation de la contribution à l'éorén, qui reflète des besoins croissants en personnel spécialisé dans les écoles.

A cela s'ajoutent les enjeux liés à l'adaptation au dérèglement climatique, qui deviennent de plus en plus pressants. Les catastrophes climatiques se multiplient, y compris récemment et près de chez nous, rappelant l'importance de projets concrets pour renforcer la résilience de notre territoire et maintenir la qualité de vie dans notre ville.

Ces prestations publiques sont essentielles pour pouvoir faire face aux enjeux globaux ces prochaines années. Néanmoins, leur développement ne peut pas reposer uniquement sur les épaules des communes. Nous appelons ici le Canton à assumer pleinement ses responsabilités en soutenant activement ces prestations indispensables, plutôt qu'en déléguant progressivement leur financement aux communes, tout en se targuant de chiffres noirs dans ses comptes.

En conclusion, les comptes 2024 sont un reflet fidèle d'une commune qui avance. Ils traduisent un choix clair : investir aujourd'hui pour protéger demain, maintenir des prestations fortes et de proximité, et inscrire l'action publique dans une trajectoire de transition écologique respectant, à notre échelle, les limites planétaires, tout en maintenant et développant le socle social essentiel à notre vie commune.

Notre groupe soutient pleinement ce cap et, sans surprise, acceptera, à l'unanimité, l'entrée en matière et les différents arrêtés.

M. Jonathan Gretillat, responsable du Dicastère des finances, de l'économie, des affaires sociales et de la population (FEAP), déclare :

- Tout d'abord, je vous remercie de vos différentes interventions, ainsi que de l'accueil pour l'essentiel favorable que l'ensemble des groupes réserve aux comptes 2024, les premiers que votre Autorité aura à valider pour cette nouvelle législature.

Un résultat 2024 passablement meilleur que voté au budget par votre Autorité, qui n'en reste pas moins déficitaire à hauteur de 5,7 millions de francs environ, au lieu des quelque 9 millions de francs de déficit prévu.

De plus, avec un taux de réalisation rarement atteint de l'ordre de 80 % des investissements planifiés – soit pour un total d'un peu plus de 40 millions de francs investis – notre dette augmente, il est vrai, en conséquence et en proportion, induisant, par ricochet également, un degré d'autofinancement toujours faible.

Néanmoins, entre le chemin réalisé et celui qu'il reste à faire, cela a le mérite de permettre de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, selon l'appréciation de chacune et chacun d'entre vous.

Le résultat qui vous est présenté – en amélioration sur la plupart des rubriques de charges directement maîtrisables à notre échelon communal – permet de démontrer les efforts de maîtrise budgétaire entrepris par le Conseil communal et l'ensemble de notre administration durant l'exercice écoulé.

La cible à atteindre – je le répète et le confirme – demeure des finances communales équilibrées sur la durée, en respectant nos mécanismes de maîtrise des finances, tout en permettant à notre collectivité d'assumer pleinement des prestations de qualité au service de l'ensemble de la population.

Les importants efforts d'investissement réalisés en 2024 pour entretenir et assainir notre patrimoine bâti et nos infrastructures publiques méritent tout particulièrement d'être relevés. Ils témoignent à la fois du dynamisme de notre Ville, ainsi que de notre volonté de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui nous attendent pour les années à venir.

Ils justifient également, aux yeux du Conseil communal, l'augmentation admissible et soutenable de la dette communale. Si nous pouvons nous montrer satisfaits de l'exercice écoulé, le Conseil communal n'entend pas pour autant fanfaronner.

En effet, il faut rester conscient que, si la réduction de déficit budgété découle en partie des efforts consentis au sein de notre administration communale, elle découle également de l'éclaircie économique de 2024, plutôt favorable aux entreprises et, en particulier, à celles actives à l'international.

A ce sujet, je me dois de préciser que ce contexte favorable demeure contrasté et à relativiser. En effet, la hausse des recettes fiscales des entreprises ne s'est pas retrouvée en ce qui concerne les personnes physiques, et cela est bien reconnu par le Conseil communal.

Cela doit nous interpeller et nous pousser à demeurer attentifs pour l'avenir, vu que la population ne semble pas avoir bénéficié dans la même mesure d'une situation de croissance économique. Cela demeure une source de préoccupation, en sachant que les ménages ont considérablement souffert de la hausse généralisée du coût de la vie – que ce soit les assurances maladie, l'énergie, le panier des courses ou les loyers – en particulier au cours de ces deux dernières années, sans avoir pu, pour autant, bénéficier d'un renforcement de leur pouvoir d'achat par une hausse équivalente des salaires, par exemple.

La courbe de progression habituelle des recettes fiscales des personnes physiques a donc été plus faible que prévu, sans prendre en compte l'accroissement de la population et du nombre d'habitantes et d'habitants

sur notre territoire communal en 2024. C'est donc un point d'attention particulier pour le Conseil communal, qui suivra de près cette problématique, comme déjà annoncé en Commission financière.

De la même manière, le Conseil communal ne peut que constater – et le plus souvent avec un certain agacement, je ne vous le cache pas – l'augmentation constante des charges de transfert non directement maîtrisables à notre échelon communal, à l'image du pot commun des transports, pour n'en citer qu'un.

Cette situation doit effectivement nous conduire non seulement à rester attentifs, mais, cas échéant, à intervenir directement par là où c'est possible, face aux politiques publiques et aux acteurs institutionnels au niveau supérieur au nôtre.

Cela doit également conduire non seulement notre Autorité, mais également la vôtre, à une réflexion de fond sur les prestations dites *de centre*, que notre collectivité assume en tant que capitale cantonale et cœur de l'agglomération urbaine du Littoral. C'est d'ailleurs peut-être un élément de réponse parmi d'autres – mais important – de pourquoi notre Ville affiche toujours des chiffres rouges en comparaison à d'autres collectivités communales dans notre canton.

Sujet complexe, s'il en est, et qui sera repris dans les prochains mois, comme déjà annoncé, notamment en collaboration avec la Commission financière, dans le cadre de la poursuite du programme de réforme et de modernisation de notre administration communale, lequel est toujours en déploiement. Je confirme en cela la question qui nous était posée par le groupe PLR.

C'est d'ailleurs également dans ce cadre, et à l'occasion également des prochains exercices budgétaires – car notre discussion porte beaucoup sur des éléments qui, traditionnellement, se discutent plutôt au budget qu'aux comptes – que vous seront soumises différentes mesures proposées par le Conseil communal, agissant à la fois sur les charges et prestations à optimiser, ainsi que sur les ressources financières et revenus supplémentaires à mobiliser.

S'agissant de la planification des investissements au patrimoine administratif, comme aussi déjà mentionné à votre Commission financière, l'optique poursuivie par le Conseil communal jusqu'ici est de respecter et de parvenir au plus proche des maxima fixés par notre réglementation financière communale, à savoir 50 millions de francs d'investissements nets par an.

C'est seulement dans l'éventualité où ces limites ne pourraient pas être respectées – malgré le degré de maturité effectif des projets d'investissements et les critères de priorisation actuels qui vous ont déjà été détaillés

au cours de la dernière législature – que le Conseil communal proposerait alors des arbitrages et des priorisations supplémentaires. Le cas échéant, c'est naturellement votre Conseil qui aura le dernier mot.

Bien évidemment, si le Conseil communal demeure confiant dans les capacités à la fois humaines et financières de notre collectivité pour assumer des politiques publiques ambitieuses au service de la population et du bien commun, nous appelons aussi votre Autorité à demeurer vigilante face aux incertitudes économiques et géopolitiques mondiales actuelles.

Cela doit nous appeler à une certaine humilité dans notre planification financière à long terme, tant les variables et les facteurs externes sont multiples. Face à cette situation, le Conseil communal demeure prudent, et sera, cas échéant, prêt à intervenir de manière réactive si la situation devait évoluer de manière sensible dans des délais rapides.

En cas de dégradation importante, il est évident que le Conseil communal assumera ses responsabilités, tout en relevant que nos autorités respectives se doivent de conserver leurs capacités d'action sur la durée, sans pour autant surréagir de manière excessive et instantanée.

Il est également utile de rappeler qu'un certain nombre de volontés politiques et d'orientations publiques essentielles demeurent et demeureront toujours de la compétence finale du Conseil général, qui devra également, au besoin, procéder aux arbitrages nécessaires. Il est parfois bon de le rappeler, autant pour nous-mêmes, autorité exécutive, que pour le pouvoir législatif que vous représentez : le Conseil communal propose et le Conseil général dispose.

A ce stade, l'essentiel ayant déjà été dit par les différents rapporteurs ayant pris la parole ce soir, il me reste encore à adresser des remerciements. En premier lieu, aux plus de 1'200 collaboratrices et collaborateurs de notre administration communale, qui se sont engagé-e-s et qui s'engagent au quotidien au service de la population. Un immense et chaleureux *merci* pour tout le travail accompli en 2024.

Une mention spéciale à notre équipe du Service des finances et à son nouveau chef, présent dans la salle ce soir, pour l'excellent travail réalisé – le plus souvent en coulisses, mais parfois aussi en première ligne – et qui permet à tout le processus politique sur les comptes de se dérouler dans les meilleures conditions possible.

Finalement, un grand merci également aux membres de la Commission financière et à son rapporteur, pour leur engagement, pour les échanges et le dialogue nourris, respectueux et constructifs, entretenus à la fois dans le cadre des séances plénières et lors des travaux en sous-commissions.

M. Philippe Loup intervient :

- Je me permets de prendre la parole pour réagir quelque peu sur la large présentation du porte-parole du groupe PLR.

C'était large, mais néanmoins quelque peu incomplet. D'une part, il a parlé du pourcentage des logements d'utilité publique, les LUP, évoquant 25 à 30 %. Je vous rappelle quand même que, lors de la dernière séance, nous avons parlé d'un projet – c'était Millefiori – avec un taux à 20 %. Et dans le plan d'aménagement que l'on va transmettre à l'Etat, on est toujours dans ces eaux-là.

Cela semble être un obstacle. Il est vrai que l'on désire en avoir entre 20 et 25 %, mais sur les 120 appartements du projet Millefiori, il y en a encore 96 qui ne sont pas soumis à cela. Il y a donc quand même des possibilités, et, d'après moi, ce ne sont pas ces appartements d'utilité publique qui font repoussoir. Mais vous avez peut-être une autre idée.

Cela dit, ce qui m'a particulièrement interloqué, interpellé, c'est la comparaison avec les autres communes neuchâteloises. C'est vrai, les autres sont bénéficiaires et pas Neuchâtel. Je n'ai pas eu beaucoup le temps, mais j'ai quand même regardé ce qu'il en était pour La Chaux-de-Fonds : effectivement, elle est positive, elle a fait une belle amélioration par rapport à son budget. Néanmoins, il faut quand même regarder un peu plus loin que seulement dire les chiffres.

Pour les personnes morales, La Chaux-de-Fonds a eu + 20 millions en 2 ans, ce qui est quand même beaucoup. Neuchâtel a eu + 3 millions en 1 an. Pour les personnes physiques, c'est + 3,5, ce qui est évidemment considérablement plus élevé que ce qu'il y a à Neuchâtel. Il faut juste se poser la question pourquoi cela a baissé à Neuchâtel. Une chose est sûre : ce n'est pas la fiscalité, car la fiscalité à La Chaux-de-Fonds est de 5 points plus élevée que celle de Neuchâtel.

Il est donc bien de se poser la question, mais pas forcément de se fixer sur *un* élément. Il aurait été aussi judicieux de mettre en avant ces éléments-là. Il y a une grande différence, et l'on voit bien que c'est un élément conjoncturel particulièrement important qui a fait que La Chaux-de-Fonds – et j'en suis bienheureux, bien entendu – ait des comptes plus positifs.

Si l'on regarde un peu plus le niveau de la dette, La Chaux-de-Fonds a une dette avec 10 millions d'intérêts, alors que nous sommes à 6,2. Cela fait une charge par habitant qui est quand même plus importante à La Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel.

Il y a aussi les charges de transfert, et l'on a là un élément péréquatif et des éléments de centre. Les charges de transfert, à Neuchâtel, s'élèvent

à + 3,7 millions. On s'en afflige chaque fois ! A La Chaux-de-Fonds, elles sont à - CHF 500'000.-. Intéressant !

Tout cela participe à un chiffre final que vous avez justement mentionné sans en donner tout à fait les tenants et aboutissants. Et pour les revenus de transfert, c'est *grosso modo* la même chose.

Concernant la dette, il est vrai qu'il faut vraiment avoir un regard sur cette dette : Neuchâtel, 636 millions, La Chaux-de-Fonds, 582.

Quelle est la contrepartie d'une dette ? Cela avait été très bien dit, très justement dit, par le porte-parole du groupe VertsPopSol. Certaines contreparties, ce sont les infrastructures, effectivement. Mais nous avons des réserves pour 317 millions, une fortune pour 176 millions, et la valeur du patrimoine financier – je laisse de côté, à dessein, le patrimoine administratif, parce que l'on ne va pas vendre demain l'Hôtel de Ville ni la Collégiale – est de 346 millions. Ces petites choses font un total de 839 millions. En aparté, la valeur du patrimoine financier de la Ville de La Chaux-de-Fonds est de 146 millions. Deux cents millions de moins que Neuchâtel ! C'est aussi intéressant.

Je crois donc qu'il est très important d'avoir la maîtrise – et j'ai beaucoup apprécié les propos tenus par le Conseil communal en la personne du responsable des finances : la maîtrise de la dette et, surtout – évidemment – la maîtrise des finances globales et des prestations que nous offrons. Il est juste de s'en tenir à cela, et pour s'y tenir, il est bien de faire des priorisations sur lesquelles nous serons appelés à nous prononcer.

M. Jari Correvon intervient :

- Tout d'abord, j'ai oublié de mentionner précédemment que le groupe PLR allait accepter les comptes. J'aimerais juste revenir sur l'intervention de mon préopinant concernant la comparaison avec les autres communes. Je l'ai souligné : c'était à titre symbolique. On peut choisir les chiffres pour les interpréter d'une façon qui nous arrange.

On peut prendre Laténa, par exemple, qui a 100 % d'autofinancement, avec 60 millions de dette. C'est déjà beaucoup trop élevé, et il faudra prendre des mesures pour la réduire.

Pour nous, cette augmentation de la dette est une réelle préoccupation. Je suis un peu surpris que l'on parle de dette *vertueuse* dans l'intervention du groupe socialiste.

La parole n'étant plus demandée dans le cadre de la discussion générale, et avant d'annoncer une pause pour une collation, le président, ***M. Pierre-Yves Jeannin****, propose à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de MM. Jean-Pierre Ghelfi et Pierre Dubois, décédés à quelques jours d'intervalle.* [Ndlr : voir sous *Propos présidentiels*]

PAUSE DE 20 MINUTES.

A la reprise des débats, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, informe du déroulement de l'examen de détail : les dicastères et services sont passés en revue les uns après les autres, les intervenants étant priés de signaler la page et le numéro du compte avant de poser leur question ou de faire leur remarque.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

Présidence

M. Loïc Muhlemann intervient :

- Page 54, compte *162.00 - Assemblées citoyennes* : une nouvelle fois, ce compte n'est pas beaucoup utilisé. Ce n'est pas vraiment une question à l'attention de notre Exécutif, mais il s'agit plutôt de sauter sur l'occasion d'enjoindre nos concitoyennes et concitoyens à lancer des projets, par les citoyens pour les citoyens. En effet, c'est budgété et nous déplorons le fait que ce compte soit sous-utilisé.

M. Philippe Loup intervient :

- A propos du Conseil général : cela ne concerne pas vraiment un compte, c'est plutôt en relation avec les minutes de silence. Nous venons d'en avoir une pour deux personnes, un conseiller communal et un conseiller général qui a eu une vie politique bien au-delà.

Il se trouve qu'auparavant, au Conseil général, on honorait aussi, par une minute de silence, les anciens présidents du Conseil général. On dira qu'il y a eu la fusion et que ce n'est pas juste, que cela ne jouerait pas parce qu'il y a les présidents des anciennes communes.

Je ne m'adresse pas tellement au Conseil communal, mais au Bureau du Conseil général. Je trouve quand même qu'il faudrait réfléchir à cela, car honorer les présidents des conseils généraux de Neuchâtel et des autres communes, ainsi que les conseillers communaux des autres communes, qui étaient des miliciens, c'est en fait honorer au même moment toutes les personnes qui donnent de leur temps, de leur intérêt, à la collectivité publique.

Je pense qu'il est important que nous ayons ce souvenir, que nous ayons ce moment à leur dédier. J'espère donc que le Bureau du Conseil général aura un regard là-dessus.

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- Ce sera au minimum inscrit au procès-verbal, et le Bureau pourra se saisir de ce point lors de sa prochaine séance.

Développement durable, mobilité et sécurité

Mme Mila Meury questionne :

- Il s'agit d'une question concernant les cartes journalières que ma camarade Béatrice Nys voulait poser. Mais étant donné qu'elle subit une extinction de voix, je la pose à sa place.

Page 67, compte *42500.00 - Ventes* : il y a une différence de CHF 217'000.- par rapport au budget. Il a été vendu 3'679 cartes journalières en 2024 contre 4'032 en 2023. C'est dû principalement au passage à la vente qui se fait majoritairement au guichet et non plus en ligne, comme auparavant.

Cette pratique a été imposée par l'Alliance SwissPass, dont la Commune ne peut pas changer les modalités. Selon la presse, il y a un recul des ventes concernant plus ou moins toutes les communes. Certaines ont d'ailleurs déjà renoncé à la vente de cartes journalières. Cela nous fait craindre qu'un jour cette vente soit supprimée par l'Alliance SwissPass s'il n'y a plus de demandes.

Notre groupe souhaiterait savoir si, malgré la baisse assez significative des ventes, la Ville va continuer d'offrir cette prestation à la population tant qu'elle existera.

Nous aimerions également savoir quelle est la statistique de vente de cartes journalières pour les bateaux.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Il s'agit d'une question déjà évoquée par le rapporteur de la Commission financière et par pratiquement tous les groupes : cela concerne les charges de transfert, le pot commun, au chapitre de la *Mobilité*.

Chaque année, de façon douloureuse et inéluctable, il y a une augmentation des frais à la charge de notre Commune, avec, à chaque fois, le constat – finalement un peu fataliste – que nous n'y pouvons rien, que la répartition des coûts se fait au niveau cantonal. Cela a aussi été évoqué précédemment par le Conseil communal.

Notre question concrète, pour un petit peu enfoncer le clou, est la suivante : que compte faire le Conseil communal proactivement pour approcher les responsables du domaine au niveau cantonal ? Ceci tenant compte notamment du fait, par exemple, que les prestations restent les mêmes, les coûts augmentent, toutes choses étant égales par ailleurs.

Et tenant compte aussi du fait que certaines prestations ont été entièrement prises en charge par notre Commune : je pense ici à la ligne de bus 121 ou encore à la desserte nécessaire à l'évitement du Seyon les jours de marché, laquelle – on peut le constater maintenant – dépasse l'intérêt de la commune et pourrait éventuellement inciter le Canton à s'engager un peu plus.

Bref. Notre question : que comptez-vous faire proactivement, avec quelles questions concrètes pouvons-nous approcher le Canton pour aller au-delà du fatalisme du constat de l'augmentation inéluctable des coûts de notre Commune au pot commun des transports ?

M. Philippe Loup intervient :

- Page 68, *146.02 - Fun'ambule* : dans le rapport de la Commission financière, un intéressant tableau montre les charges et les produits provenant du Fun'ambule. On voit que c'est plutôt bénéficiaire, même si nous n'allons évidemment pas faire fortune avec cela.

Néanmoins, malgré toutes les années qui ont passé depuis Expo.02, ce n'est toujours pas intégré dans le cadre du réseau desservi par TransN. C'est donc une question : comment se fait-il que cet élément nommé Fun'ambule, plutôt bénéficiaire, n'ait toujours pas été pris en compte et intégré à l'ensemble du réseau de TransN ?

Mme Johanna Lott Fischer, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité et de la sécurité (DDMS), répond :

- Merci beaucoup pour ces questions, auxquelles je répondrai dans l'ordre dans lequel elles ont été posées.

Concernant les cartes journalières, la différence au compte 42500.00 de l'entité *Mobilité* représente des recettes supplémentaires et non pas des dépenses. Cela s'explique de la manière suivante.

Pour s'adapter au nouveau système de vente de l'Alliance SwissPass, le Conseil communal avait décidé de transférer la prestation de vente des cartes journalières au SEPOQUA – comme cela a été dit, la vente se fait maintenant uniquement au guichet – c'est-à-dire de transférer au SEPOQUA la gestion des cartes journalières et le budget correspondant.

Toutefois, pour des motifs en lien avec la TVA, le Service des finances a demandé de maintenir les montants au budget de l'Office de la mobilité. Cette demande est arrivée trop tard pour l'adaptation du budget 2024. C'est pour cette raison que le budget Mobilité ne tenait pas compte des montants en lien avec les cartes journalières.

Il a fallu attendre la fin de l'année 2024 pour vérifier, avec le Service des finances, si les montants en lien avec la TVA permettaient de maintenir le budget au SEPOQUA, comme souhaité initialement, ou s'il fallait les rapatrier à la Mobilité.

Finalement, il est apparu que les montants devaient rester à la Mobilité, même si la prestation était réalisée par le SEPOQUA. C'est pour cela qu'il y a maintenant ces recettes supplémentaires. Le budget 2026 a d'ailleurs été adapté en conséquence, afin que ce soit juste au niveau comptable.

Concernant les ventes, j'ai les chiffres 2025 : entre janvier et mai, les factures CFF représentent 1'675 cartes, c'est-à-dire + 8,7 % par rapport à la même période en 2024. Il est peut-être possible que la baisse des ventes en 2024 n'était que temporaire, le temps que le public s'adapte au nouveau fonctionnement.

Quoi qu'il en soit, même si les chiffres à la hausse n'étaient pas confirmés, et que nous restions dans une tendance basse, il resterait tout de même une dizaine de cartes de la Ville de Neuchâtel utilisée chaque jour calendaire. Aussi, *a priori*, cette prestation restera proposée à la population aussi longtemps qu'elle existera. Ceci d'autant plus que la Ville en retire une minuscule recette à chaque vente.

En effet, avec le système précédent, la Ville devait acheter les cartes : il s'agissait de 365 cartes au prix de CHF 14'000.-. Néanmoins, les cartes journalières qui n'étaient pas vendues représentaient une perte sèche pour la Ville. Avec le nouveau système, ce n'est plus le cas.

Pour ce qui est des cartes journalières LNM, les chiffres sont les suivants :

- en 2021 : 202 cartes vendues,
- en 2022-2023 : l'offre n'était pas disponible.
- en 2024 : il y avait une nouvelle offre pour les communes, et nous avons vendu 189 cartes. Les chiffres ne sont pas très hauts, mais c'est une nouvelle offre de la LNM pour les communes.

Il est à noter que nous vendons les cartes pour les trois lacs au prix de CHF 35.-, respectivement CHF 25.- pour le lac de Neuchâtel ou le lac de Morat. Pour 2025, les chiffres sont encore assez bas, mais nous ne sommes qu'au début de la saison. Vu l'été qui arrive, j'espère que la population achètera plus facilement ces cartes journalières.

S'agissant du pot commun, je vous remercie de cette question à laquelle je vais répondre de la même façon que lors des discussions pour le budget 2025. Concernant le pot commun et l'influence des communes, le sujet est assez complexe, et je pense qu'un rappel sera toujours utile.

Au niveau du fonctionnement du pot commun, environ un tiers des coûts des transports publics cantonaux est financé par les recettes des billets, le reste étant financé par les collectivités publiques, c'est-à-dire le Canton, les communes, et la Confédération pour le trafic régional.

La répartition des coûts entre le Canton et les communes est inscrite dans la loi cantonale sur les transports publics. Pour les lignes de trafic urbain, les communes paient 40 % et le Canton 60 %. Cette même loi définit également la répartition de la part communale entre toutes les communes : 40 % en fonction de la population et 60 % en fonction de la qualité de la desserte. Le Conseil d'Etat arrête chaque année la répartition de la part communale.

Comment influencer la maîtrise des coûts ? Comme déjà évoqué, la Ville est représentée au Conseil d'administration de TransN. Elle participe donc aux décisions, mais ne peut pas décider seule de la politique de TransN.

D'ailleurs, le budget 2025 table sur un résultat équilibré, et l'exercice 2024 a été bouclé avec un petit bénéfice de CHF 650'000.-. Il s'agit donc d'une nette amélioration, alors qu'une perte de 2,9 millions était prévue. Néanmoins, il ne faut pas oublier que TransN – comme les autres entreprises de transports publics – aura des frais importants dans le futur, surtout pour l'électrification de la flotte. C'est un élément vraiment important du plan climat cantonal.

Cette électrification amène quand même aussi un confort plus important pour les passagers. C'est déjà visible aujourd'hui, avec le déploiement des trolleybus hybrides, qui peuvent facilement dépercher et repercher pour passer les chantiers – par exemple, celui qui est en cours à la rue Saint-Honoré – et cela presque sans prolongement du temps de parcours.

Sinon, je vais aussi répéter ce que j'ai déjà dit pour le budget 2025 : si l'on veut réduire le pot commun, on peut réduire les frais, ce qui voudrait dire que l'on réduirait l'offre. Mais ce n'est absolument pas ce qui est souhaité ni ce qui figure dans notre stratégie mobilité. Ou alors il faut augmenter les recettes par un report modal plus important, et c'est sur ce point que la Ville peut – et doit – agir, justement en rendant les transports publics plus attractifs.

A ce sujet, vous avez peut-être vu qu'une *task force* entre le Canton, la Ville et TransN a été lancée, afin d'améliorer la stabilité des lignes – surtout la ligne 101 – et la vitesse commerciale.

Une autre solution serait de modifier la clé de répartition. Toutefois, pour cela, il faudrait convaincre les autres communes.

Au final – je vais aussi répéter ce que j'ai déjà dit – l'entité qui finance le plus, et qui a donc le pouvoir décisionnel le plus élevé, c'est le Canton. Si

la Ville voulait avoir un pouvoir décisionnel, il faudrait qu'elle participe davantage financièrement. C'est un peu la quadrature du cercle.

Concernant le Fun'ambule, la question de son transfert à TransN a déjà été évoquée dans un rapport d'information – n° 19-017 – en réponse au postulat PLR intitulé « Un maillon indispensable doit être fiable », du 17 juin 2019.

La situation générale n'a pas évolué depuis lors. Pourtant, comme cela a été dit, conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les installations à câbles, une révision complète du système doit intervenir après 25 ans de service. Un devis a été sollicité pour une intervention en 2027 : le coût est évalué à près de 12 millions. Cela inclut le matériel roulant, c'est-à-dire les véhicules, les boggies, les moteurs du câble, les automates, la programmation, les composants électriques, etc.

Une telle échéance, alliée à l'importance de l'investissement, devrait être saisie pour transférer cette ligne de transports – la plus performante du réseau TransN, d'ailleurs – à la compagnie.

Cela nous permettrait de ne plus devoir nous occuper de la gestion opérationnelle du Fun'ambule et de désenchevêtrer les aspects financiers qui lui sont liés. Ce transfert concernerait seulement le funiculaire et l'infrastructure, le tunnel et les gares restant propriété de la Ville.

Financièrement, l'incidence ne serait pas très importante, car les amortissements, les intérêts des investissements et les BSM sont compensés actuellement par le loyer demandé à TransN.

Comme je l'ai déjà évoqué, la Ville est l'un des principaux actionnaires de TransN et codétermine les stratégies de l'entreprise.

TransN est une entreprise de transports publics et elle a justement été créée pour gérer ce type d'infrastructures. Ce transfert de propriété se dessine donc comme une suite logique dans l'exploitation de cette infrastructure.

Les discussions seront bientôt entreprises avec la nouvelle conseillère d'Etat en charge de la Mobilité, de même que s'agissant du financement par l'Etat de la ligne 121 entre la Maladière et les piscines du Nid-du-Crô, ainsi que la sortie des bus de la rue du Seyon.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy intervient :

- Je remercie Madame la conseillère communale de ses explications. Je crois que nous sommes évidemment conscients de la complexité des calculs. Cependant, c'est précisément notre demande concrète s'agissant de cette négociation proactive avec les autres communes. C'est une demande concrète. Ce n'est certainement pas facile, mais c'est la tâche

que nous aimerions vous confier. Il faut effectivement prendre son bâton de pèlerin.

Faute de convaincre les autres communes, je ne sais pas quels sont les autres moyens. Néanmoins, je pense qu'il y a des arguments à faire valoir de façon proactive, et c'est cet engagement que nous aimerions entendre.

Développement territorial, infrastructures et bâtiments

La parole n'est pas demandée.

Finances, économie, affaires sociales et population

M. Benoît Zumsteg interroge :

- Page 114, concernant les impôts fonciers : il s'agit d'une question technique et non politique. L'impôt foncier est l'impôt qui est, pour ainsi dire, quasiment le plus facile à budgéter, car le Canton taxe à 4,1 ‰ de l'estimation cadastrale tous les biens immobiliers qui ne sont pas soumis à la valeur locative privée.

Dès lors, comment se fait-il que l'on ait pu, au budget, surestimer de CHF 674'000.- cette entrée de taxe en comparaison des comptes, soit de près de 10 % ?

De plus, comment se fait-il que l'impôt foncier des comptes 2024 soit inférieur aux comptes 2023, alors qu'il y a davantage d'immeubles en location sur notre territoire ?

M. Jules Aubert questionne :

- En page 117, *110.00 - Guichet social régional*, j'ai une petite question au titre des charges de transfert d'aide sociale avancée par l'Etat, rubrique 36110.09.

Le commentaire dans les comptes n'est pas très clair, et un autre commentaire figure dans le bilan de la Commission financière, qui nous dit qu'il n'y a pas de possibilité d'avoir une visibilité sur le montant de l'aide sociale avancée. Néanmoins, on constate que le montant des comptes

2023 est sensiblement similaire à celui des comptes 2024. Ma question est donc : pourquoi la Ville continue-t-elle d'inscrire une somme nulle sous cet intitulé, alors que l'on a quand même globalement une certaine visibilité ?

M. Jonathan Gretillat, responsable du Dicastère des finances, de l'économie, des affaires sociales et de la population (FEAP), déclare :

- Tout d'abord, concernant la question en lien avec l'impôt foncier : pourquoi diminue-t-il, alors que, manifestement, les immeubles ne sont pas censés bouger et que les constructions augmentent ?

En préambule, je veux quand même préciser – car il est toujours utile de faire un petit rappel – que tout ce qui concerne les taxations est de la compétence du Service des contributions cantonal, et que nous sommes tributaires des données fournies par ce service.

Dès qu'il y a un besoin de renseignements complémentaires, nous devons nous-mêmes solliciter le Service des contributions. En l'occurrence, c'est ce que nous avons fait, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse circonstanciée sur le pourquoi du comment concernant la diminution de l'impôt foncier par rapport à l'année précédente.

Néanmoins, nous avons quand même des hypothèses, et je crois que nous avions pu l'évoquer notamment dans le cadre de la discussion en Commission financière. Selon notre appréciation, la variation de l'impôt foncier peut être due, d'une année à l'autre, à plusieurs facteurs : en particulier, soit à un traitement retardé, soit à un rattrapage de taxation effectué ultérieurement par le Service des contributions, que ce soit à cause d'un retard pris par le service, ou simplement parce que les contribuables en question n'ont pas encore déposé leur déclaration fiscale.

A l'interne, notre Service des finances, depuis notre séance de Commission financière, a quand même entrepris quelques investigations sur la base des données dont nous disposons, et a pu identifier notamment des taxations manquantes sur l'impôt foncier pour trois personnes morales. De plus, des montants qui avaient été déclarés et qui comptaient pour CHF 290'000.- d'impôt en 2023, n'ont pas fait l'objet de taxation en 2024.

Sachant que l'écart de l'impôt foncier est de CHF 283'000.- entre les comptes 2023 et les comptes 2024, vous voyez que ces taxations manquantes, à elles seules, expliquent la différence que l'on aurait d'une année à l'autre, ceci sans tenir compte d'un potentiel effet retard lié à des rattrapages de taxations, qui vraisemblablement, viendraient aussi s'ajouter au montant.

En réalité, nous devrions donc quand même avoir un montant plus important que celui qui a été indiqué. Toutefois, s'il ne figure pas dans les comptes cette année, *a priori*, nous espérons que cela sera le cas pour l'année prochaine.

Voilà pour ce qui est des explications. Néanmoins, nous attendons toujours un retour du Service des contributions pour pouvoir confirmer notre hypothèse et, cas échéant, avoir peut-être des explications plus circonstanciées.

J'en viens maintenant à la question en lien avec l'action sociale et l'aide sociale avancée par l'Etat, la problématique étant qu'aucun montant n'est inscrit à la rubrique 36110.09. Depuis plusieurs années, une somme nulle est indiquée au budget, puis un montant figure aux comptes.

Petit rappel, car c'est important : comme la facture sociale est harmonisée au niveau cantonal, elle se répartit bien évidemment en plusieurs composantes. Une fois encore, nous sommes tributaires des données qui nous sont fournies par le Canton, en l'occurrence le Service de l'action sociale.

Il faut savoir aussi que, jusqu'à présent, cette composante d'aide sociale avancée par l'Etat – de cette fameuse rubrique 36110.09 – est incluse dans une rubrique plus large qui nous est fournie telle quelle par le Canton : la rubrique *36110.00 - Dédommagements cantons et concordats.* Elle est donc directement intégrée dans la part d'aide sociale globale.

Au moment où nous recevons les chiffres du Canton pour l'établissement du budget, nous n'avons pas forcément de distinction entre les deux rubriques, puisque c'est toujours en lien avec l'aide sociale matérielle qui est versée.

Dans la mesure où l'Etat ne fait pas la distinction sur le total des dépenses liées à l'aide matérielle, la pratique communale a été jusqu'à présent de faire comme l'Etat et de ne pas opérer de distinction.

Néanmoins, comme vous l'avez relevé, nous avons effectivement un manque de visibilité au moment de l'établissement du budget. C'est l'explication que nous avions donnée dans les commentaires.

Toutefois, par souci de transparence, quand même, pour savoir ce qui est dû et à quel titre, nous indiquons toujours par la suite, aux comptes, le montant effectif. Mais forcément, il ne se retrouve pas dans l'autre rubrique dans laquelle il était intégré au budget.

Au final, il faut plutôt cumuler ces deux rubriques pour voir la variation et contrôler si l'on était dans les montants annoncés et prévus au budget par l'Etat, ou si l'on s'en éloigne. C'est « l'astuce » pour pouvoir regarder rétroactivement, depuis des années, ces deux rubriques.

Cela dit, comme nous en avions déjà discuté, sauf erreur, dans ma sous-commission au moment du budget 2025, et que la question revient encore aujourd'hui de manière légitime, aux comptes, nous vous proposons d'analyser l'opportunité d'éventuellement dissocier les deux rubriques dans le cadre du budget 2026. En effet, potentiellement, le montant peut être quand même relativement stable d'une année à l'autre, toutefois avec des pincettes, sous réserve de la conjoncture et de différents facteurs. J'espère avoir ainsi répondu aux deux questions qui ont été posées.

Famille, formation, santé et sports

M. Philippe Loup intervient :

- J'ai plutôt une demande, qui ne porte pas sur les comptes : il s'agit de MAÉ. Bien sûr, on en parle un peu dans les comptes 2024, mais c'est vraiment incomplet, puisque cela concerne la moitié de l'année. On ne va donc pas tergiverser plus longtemps sur ce point.

Néanmoins, aurons-nous, d'ici la seconde partie de l'année, un petit rapport, un état des lieux, qui nous présente les éléments financiers, chiffrés, en matière de personnel, en matière de locaux, la signification, et peut-être les points favorables que l'on a pu déceler et les points plutôt négatifs ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS), déclare :

- Je suis contente de pouvoir répondre à cette question ! Comme j'ai eu l'occasion de le dire à ma commission, nous aurons un bilan d'expérience MAÉ après une année, et il est prévu cet automne. Vous serez saisis d'un rapport d'information avant la fin de l'année : on passe donc évidemment devant le Conseil général, mais avec une potentielle demande d'extension.

Ce que je peux déjà vous dire à ce stade – parce que je vois que cela vous intéresse et cela me passionne de vous en parler – c'est que nous sommes surpris par le succès de la formule MAÉ dans les collèges où nous l'avons instaurée, à savoir Serrières et le Crêt-du-Chêne à La Coudre.

Nous sommes suivis – vous le savez aussi – par un mandat de l'Université de Neuchâtel, l'Institut de psychologie. Les premiers résultats nous ont été délivrés il y a deux semaines. Il y a eu des *focus groups* faits avec les enfants, les parents et le personnel, éducateurs et enseignants.

Globalement, ce qui est ressorti de ces premiers résultats, c'est que la satisfaction des parents et des enfants est quasiment unanime. Il y a très, très peu de remarques.

Par contre, chez les professionnels, je dirais qu'il y a un petit peu moins d'enthousiasme du côté des enseignants. Il y a quand même pas mal d'enthousiasme du côté des éducateurs et éducatrices, avec quelques remarques.

Nous avons notamment tenu compte que la pause de midi est unanimement jugée trop courte – les parents aussi ont fait cette remarque – elle est actuellement d'une heure dans les deux collèges.

Nous avons donc déjà prévu de l'allonger à la rentrée scolaire du mois d'août. C'est très compliqué, les horaires scolaires – certains d'entre vous ont déjà pu s'y plonger une fois – mais nous sommes en bonne voie, nous avons quand même réussi à l'allonger : ce sera à peu près 15 minutes de plus. Cela semblerait satisfaire beaucoup de monde, car c'était vraiment une critique unanime.

Il reste encore toute la question de la participation cantonale à affiner. J'ai pris rendez-vous, pas plus tard que ce matin, avec les responsables cantonaux, car nous avons évidemment des règles, mais, comme toujours, le diable se cache dans les détails. Il va donc vraiment falloir interpréter l'arrêté du Conseil d'Etat, et nous allons vraiment regarder cela de près.

En effet, comme je vous l'ai dit, nous sommes un peu débordés par le succès, et cela nous a coûté plus cher – cela nous coûtera plus cher – que ce que nous avions initialement prévu.

Je voudrais aussi vous dire que cette expérience est suivie attentivement par l'ensemble de la Suisse romande : elle intéresse beaucoup les autres cantons. J'ai déjà eu l'occasion à maintes reprises, depuis août dernier, de la présenter.

Par ailleurs, nous poursuivons évidemment l'analyse des coûts, très finement, à l'interne de notre dicastère : ce n'est pas l'Université qui la fera mais bien nous-mêmes, car nous avons les chiffres. Nous avons déjà pu présenter quelques éléments à ma sous-commission financière sur ce suivi du financement, par les parents, sur qui fréquente les structures d'accueil, etc.

Pour l'instant, ce que nous pouvons dire, c'est que l'augmentation des coûts provient essentiellement de l'augmentation de la fréquentation, surtout au collège du Crêt-du-Chêne, où, non seulement, les enfants sont plus nombreux à fréquenter la structure, mais ils sont également davantage présents sur la semaine.

Je vous donne des chiffres : 270 élèves du collège fréquentent actuellement, à un moment ou à un autre de la semaine, la structure MAÉ, ce qui représente 65 % de l'effectif, et il y en avait 150 en 2023, soit 42 % seulement de l'effectif. Cela vous donne une idée de l'augmentation de fréquentation des élèves. Et je ne vous parle pas encore de l'augmentation des *jours* de fréquentation.

Il faut encore ajouter que le collège du Crêt-du-Chêne a accueilli en 2024 60 élèves de plus qu'en 2023, à l'école, et ce n'est pas encore l'effet Bella Vista. Ce qu'il y a, c'est que peu de gens ont déménagé, alors que les autres années, il y avait un bon nombre de déménagements – des arrivées, mais aussi des déménagements. Il y a eu cette fois beaucoup d'arrivées dans ce quartier et peu de déménagements.

D'ailleurs, vous avez peut-être vu que nous avons dû externaliser deux classes du Crêt-du-Chêne dans le complexe de Bella Vista : ce seront deux classes de 1re/2e années qui ouvriront au rez-de-chaussée d'un immeuble de Bella Vista.

La situation est restée plus stable à Serrières : il y avait déjà 60 % de l'effectif qui fréquentaient la structure, et l'on est passé à 67 %.

Nous savions que nous ne répondions pas du tout à la demande dans le quartier de La Coudre. C'était connu de nos services, mais nous avons quand même été surpris par l'ampleur du succès, je peux vous l'avouer. Toutefois, je voudrais dire encore que ce n'est pas MAÉ qui coûte plus cher que le système traditionnel de parascolaire, mais que c'est bien le fait que nous répondions – peut-être *enfin* – à la demande des parents de manière inconditionnelle.

Pour rappel, normalement, dans la loi sur l'accueil des enfants, le taux d'occupation est lié au taux d'activité des parents, ce que nous avons cassé avec le système MAÉ : nous avons appliqué le principe « un enfant, une place », et c'est pour cela que nous avons eu une explosion. On voyait bien que l'on répondait déjà assez bien à la demande à Serrières, mais pas au Crêt-du-Chêne, et l'on voit que c'est cela qui a augmenté.

Néanmoins, j'aimerais quand même dire que nous nous attendions à une baisse de participation des parents, et cela ne s'est pas produit : pour l'instant, nous voyons que la participation financière des parents est, en moyenne, restée la même. Il doit y avoir des explications. J'ai quelques idées, mais nous allons affiner cela.

Aussi, c'est quand même très intéressant de voir ce qui se passe quand on introduit dans le système un accueil universel inconditionnel, et où la participation financière des parents – il y a une partie parents, une partie commune – ne baisse pas.

Cela veut dire qu'il y a des parents avec des revenus plus bas, mais que ces revenus sont compensés par des parents aux revenus plus hauts, qui, auparavant, n'avaient pas la possibilité de placer, car ils ne travaillaient pas à un taux d'activité suffisant.

C'est l'hypothèse que nous avons, mais nous aurons vraiment beaucoup plus de détails au fur et à mesure que tout cela est monitoré. J'espère vraiment que, dans notre rapport de cet automne, nous pourrons vous faire la démonstration que ce n'est finalement peut-être pas plus cher de créer MAÉ sur la commune. Evidemment, ce qui coûte toujours plus cher, c'est le fait d'augmenter la capacité d'accueil, on est bien d'accord.

Notre choix politique sera alors : est-ce que l'on choisit de répondre à la demande des parents et de permettre aux parents de travailler, ou est-ce que l'on dit que c'est trop cher pour la Commune et, *de facto*, on sélectionne certains parents, on priorise l'arrivée des enfants ? On reprendra alors la LAE et le critère de priorisation qui est le taux d'activité des parents.

Ce sera vraiment détaillé dans le bilan. Toutefois, pour l'instant, le bilan est plutôt positif et, encore une fois, MAÉ ne coûte pas plus cher que du parascolaire traditionnel, si ce n'est cette petite différence dont je vous parle actuellement, mais que je défendrai. Je défendrai encore l'accueil universel et inconditionnel, je pense que cela fait partie de nos missions. Mais vous me direz le contraire si vous ne pensez pas comme moi.

Culture, cohésion sociale, intégration et ressources humaines

La parole n'est pas demandée.

Investissements

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, soumet au vote **l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2024**, lequel est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 40 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRETE
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION DE LA VILLE DE NEUCHATEL POUR L'EXERCICE 2024

(Du 16 juin 2025)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :

	Fr.
Charges d'exploitation	343'206'305
Revenus d'exploitation	-310'372'500
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	32'833'805
Charges financières	16'387'123
Revenus financiers	-37'171'050
Résultat provenant de financements (2)	-20'783'927
Résultat opérationnel (1+2)	**12'049'878**
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-6'335'300
Résultat extraordinaire (3)	-6'335'300
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	**5'714'578**

b) Le compte d'investissements

Dépenses brutes	52'407'416
Recettes	-12'213'013
Dépenses nettes	40'194'403

c) Pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	3'506'315
Recettes	-1'868'820
Dépenses nettes	1'637'495

d) Le bilan au 31 décembre 2024

Art. 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2024 est approuvée.

Art. 3

[1] Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

[2] Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 16 juin 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président, La secrétaire,

Pierre-Yves Jeannin Valérie Nys

La séance est levée à 21h02.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président, La secrétaire,

Pierre-Yves Jeannin Valérie Nys

La rédactrice du procès-verbal,

Evelyne Zehr, vice-chancelière